



Au Conseil général de la commune des Ponts-de-Martel
Rapport à l'appui du projet de budget pour l'exercice 2009

Monsieur le Président, Madame, Monsieur,

Le Conseil communal a l'avantage de vous présenter son projet de budget pour l'année 2009. Celui-ci a été élaboré en tenant compte des données connues, des expériences des années précédentes et de ce qui pourrait raisonnablement être envisagé. Il reste bien entendu une part d'impondérables difficilement contrôlables, mais dont l'incidence ne devrait pas modifier fondamentalement nos prévisions.

Ce projet de budget n'amène pas de modification importante par rapport à celui de l'exercice précédent, outre les nouvelles charges reportées par le canton sur les communes. Pour la commune des Ponts-de-Martel, ces charges sont fort heureusement compensées par les recettes issues de la péréquation verticale.

Ces reports de charges n'ayant pas encore été évalués par le Grand Conseil, les trois villes neuchâteloises ont décidé de ne pas en tenir compte dans leur proposition de budget. Le Conseil communal de notre commune préfère les intégrer toutes afin de ne pas avoir de mauvaise surprise.

Les amortissements supplémentaires effectués en 2005 et 2007 allègent le présent résultat d'exercice, mais n'apportent pas de liquidité.

Le parcours détaillé des différents chapitres nous amène aux remarques suivantes :

0. Administration

Conseil communal

Durant l'exercice 2008, les Conseillers communaux se sont chargés d'importants dossiers se poursuivant également sur l'exercice 2009, dont :

- L'aménagement du quartier des Prises
- Le projet de déchetterie intercommunale
- La mise en place d'actions sportives régulières
- le suivi du dossier RUN
- Diverses collaborations et contacts réguliers avec les communes avoisinantes
- La maintenance du réseau de bornes hydrantes
- La maintenance et l'amélioration du réseau d'eau
- La mise sous protection des sources des Combes-Dernier

De nouveaux dossiers occuperont également le Conseil communal, dont notamment :

- La mise en place du nouveau Conseil d'établissement scolaire, remplaçant l'actuelle Commission scolaire

Administration communale

Son fonctionnement général donne entière satisfaction au Conseil communal et la collaboration entre l'administration et les nouveaux Conseillers communaux se déroule bien. Il en va de même avec les relations entre l'administration communale et la population, qui se veulent saines et réactives.

Durant l'exercice 2009, l'agence communale AVS sera restructurée de la même manière que l'action sociale l'a été. Effectivement, dans le cadre du deuxième volet de la mise en place des guichets sociaux régionaux, il s'agira de se regrouper entre communes afin de parvenir au bassin de population requis.

Le travail consciencieux de l'archiviste s'étendra encore sur l'exercice 2009, ce qui influence les traitements du personnel administratif. Son mandat progresse à satisfaction et permettra une conservation et une consultation des archives optimales.

Les traitements tiennent également compte du renchérissement face à l'augmentation du coût de la vie.

Au niveau des frais de chauffage du bureau communal, il a été tenu compte de la forte augmentation du prix d'achat de l'huile de chauffage.

Le Centre Electronique de Gestion, auquel nous sommes liés, a prévu d'installer dans toutes les communes affiliées une nouvelle version de la suite Office. Cette mise à jour nécessite non seulement l'achat de nouvelles licences, mais également le changement des postes de l'administration communale. Le compte "Maintenance du système informatique" a de ce fait été adapté en conséquence.

Le Conseil communal avait imaginé pouvoir utiliser la photocopieuse, dont le leasing était parvenu à terme, durant quelques années encore, en limitant ainsi les frais. Cela ne s'est pas avéré possible du fait que le fournisseur n'assumait plus sa maintenance.

Un contrat de location a été conclu pour une nouvelle photocopieuse, bien plus performante que la précédente, proposant la couleur, et servant de centre d'impression également. Le Conseil communal est parvenu à conclure un contrat permettant la location de cette machine dernier cri, sans changement de tarif par rapport à la précédente.

Effectivement, le budget 2009 prévoit un montant de location de fr. 12'000.-, montant similaire aux budgets 2007 et antérieurs.

1. Sécurité publique

Cadaastre

Le relevé et l'informatisation du cadastre des Ponts-de-Martel avait débuté en 2004 et s'étalait sur 4 ans, à raison de fr. 10'000.- à charge de la commune par année.

Ce travail est désormais terminé et le budget 2009 adapté en conséquence.

Les communes disposent désormais d'un outil très puissant de gestion cartographique de leur territoire communal. Outre les données cadastrales, différents domaines peuvent être consultés dont notamment les zones d'aménagement, les drainages existants, etc...

Cette base de donnée peut tout à fait être complétée par les relevés des conduites souterraines permettant ainsi d'éviter tout incident lors de fouilles, par exemple.

L'ensemble de la population peut consulter les données publiques de ce système, au travers de l'adresse <http://sitn.ne.ch>.

Justice

Deux dossiers sont en cours et une partie des honoraires des avocats mandatés sera certainement à régler courant 2009.

La première affaire concerne le procès que la commune des Ponts-de-Martel a engagé contre Sif-Groutbor dans le dossier des forages aux Combes-Dernier.

La deuxième affaire concerne le procès que la famille Stengel a engagé en 1992 contre le canton de Neuchâtel et la commune des Ponts-de-Martel pour expropriation.

Compagnie des sapeurs-pompiers

Le Conseil communal regrette de constater une hausse constante de la part communale destinée au CSPM. Deux points expliquent cette augmentation :

- Autrefois, les cours de formation de base n'étaient pas obligatoires, ce qui n'est plus le cas. La formation d'un sapeur-pompier coûtait de ce fait bien meilleur marché que les fr. 1'200.-/personne actuels.
- L'achat d'un véhicule avec remorque a quasiment été imposé par l'ECAP, qui subventionne cette dépense à hauteur de 90%.

Défense nationale militaire

La part versée par la commune des Ponts-de-Martel destinée à l'entretien du stand de tir intercommunal a subi une augmentation.

Les normes ayant changé, il est désormais obligatoire de récupérer le plomb dans les stands de tir. Un système de récupération spécifique sera de ce fait installé.

Cette dépense ne concernera que l'exercice 2009, puisque suite à l'installation de ce système, c'est la société de tir qui prendra en charge son fonctionnement.

Protection civile

A la demande du Conseil communal, les membres de la protection civile réfectionneront les sentiers de La Combe-à-l'Ours, courant de l'automne 2009.

La part que la commune verse à l'organisation PCi a été diminuée; elle passe de fr. 15.- à fr. 14.- par habitant.

2. Enseignement

Comme annoncé en préambule, le présent projet de budget tient compte de toutes les mesures financières imaginées par le Conseil d'Etat. De ce fait, la baisse de 10% des subventions accordées par les canton sur les traitements du personnel enseignant de tous les degrés, sur leurs charges sociales, sur les locations des locaux et sur les transports influence directement les comptes de ce chapitre.

Ecole enfantine

Le poste "Traitement du personnel" englobe les montants versés au concierge et à Mme Poirier, qui accompagne les enfants se rendant à l'école enfantine de La Sagne durant l'année scolaire 2008-2009. A noter que le travail de cette dernière donne entière satisfaction aux parents, aux enseignants et aux Conseils communaux.

Etant donné que l'école enfantine de notre commune est la dernière du canton à ne pas être informatisée et que le programme d'enseignement prévoit déjà, à ce degré, l'utilisation des "nouvelles technologies de l'information", le Conseil communal a prévu l'installation et la connexion de deux postes de travail, fournis par le canton. Sont à la charge de la commune la liaison internet et les consommables.

Un nouveau poste a été créé concernant le transport des élèves du degré enfantine. Auparavant, ce transport était englobé dans le degré primaire, mais comme les dépenses ont augmenté durant l'année 2008 (pré-paiement des abonnements des élèves Ponliers fréquentant l'école enfantine de La Sagne durant l'année scolaire 2008-2009), le Conseil communal a estimé plus correct de séparer ces frais par degré.

Ecole primaire

La clé de répartition permettant de ventiler les charges entre l'école primaire et secondaire est inversée pour l'exercice 2009. Elle se base sur le nombre d'élèves fréquentant ces écoles et un plus grand nombre d'élèves est prévu en secondaire qu'en primaire.

Les amortissements, notamment, tiennent compte de cette nouvelle répartition, ce qui explique la forte baisse prévue, face aux exercices précédents.

A noter que l'amortissement de l'installation informatique du collège est terminé.

Les coûts relatifs au chauffage du collège sont une des préoccupations majeures du Conseil communal. Avant de vous présenter ce projet de budget, le Conseil communal s'est entretenu avec le président de la société coopérative de chauffage à distance afin

de faire un point de situation et de comprendre les surconsommations passées et futures.

Les coûts concernant l'exercice 2008 seront repris et expliqués en détail dans le rapport qui accompagnera les comptes de cette année.

Pour ce qui est de l'avenir, le Conseil communal constate effectivement une hausse des coûts de chauffage entre les deux systèmes de chauffage.

Cela s'explique, dans un premier temps, par une sous-estimation du rendement de la chaudière à mazout en place. Effectivement, les chiffres qui vous avaient été présentés lors de la demande de raccordement de ce bâtiment au réseau de chauffage à distance se basaient sur un rendement de 70%, alors qu'il était en réalité de 80 à 85%.

Le réglage des régulations est un deuxième élément important dont il faut tenir compte. Effectivement, alors que ces régulations étaient très mal réglées jusqu'en avril 2008, les surconsommations ont très nettement diminuées depuis le réglage optimal des régulations durant le mois pré-cité.

L'apport en énergie interne, c'est-à-dire provenant des nombreuses personnes présentes dans ce bâtiment, est une autre particularité de cet immeuble, ce qui ne facilite pas non plus un réglage optimal du système de chauffage.

Comme vous vous en rendez compte à la lecture de ce qui précède, cette problématique n'est pas simple, mais la situation se stabilise, à la satisfaction du Conseil communal. Le présent budget tient compte d'une augmentation des coûts de chauffage, par rapport à l'ancien système, de 20%, chiffre confirmé par la société coopérative de chauffage à distance.

On peut tout de même encore signaler que cette différence est amoindrie par la flambée du prix du mazout observée ces derniers temps.

3. Culture – Loisirs - Sports

Musées

L'amortissement du sentier didactique est terminé, ce qui explique que le compte "Amortissements" soit de fr. 0.00.

Autres tâches culturelles

Le renouvellement des oriflammes est désormais terminé. Cela se traduit par un budget en baisse au niveau du poste "Fêtes diverses".

Sport - Activités générales

Le montant attribué à l'entretien des immeubles a été augmenté afin de permettre la mise hors service et le démontage de la citerne à mazout du Centre polyvalent du Bugnon.

Identiquement au collège, les coûts relatifs au chauffage du Centre polyvalent du Bugnon préoccupent beaucoup le Conseil communal.

Les coûts concernant l'exercice 2008 seront repris et expliqués en détail dans le rapport qui accompagnera les comptes de cette année.

Un point identique au collège concerne la sous-estimation du rendement de la chaudière à mazout en place. Dans ce cas aussi, il avait été estimé à 70% alors que la valeur réelle était de 80 à 85%.

Le présent budget tient compte d'une augmentation des coûts de chauffage, par rapport à l'ancien système, de 20%, chiffre confirmé par la société coopérative de chauffage à distance.

Etant donné que la partie secondaire du chauffage de ce centre est très complexe, il s'agira, durant l'exercice 2009, de la mettre à plat et de l'améliorer afin de parvenir à une utilisation optimale de la chaleur fournie.

Le Conseil communal est convaincu que les coûts de chauffage de ce bâtiment seront stables à l'avenir.

4. Santé

Aucune remarque particulière.

5. Prévoyance sociale

Autres assurances sociales

Le canton supportait jusqu'à présent intégralement les charges découlant des remises de cotisations AVS. Conformément à l'article 11 al. 2 LAVS autorisant le canton à faire participer les communes au financement des remises de cotisations, le Conseil d'Etat a décidé de modifier l'arrêté d'exécution des prescriptions fédérales et cantonales sur l'assurance-vieillesse et survivants, dans le sens d'une répartition des charges liées aux remises de cotisations, à raison de 40% pour l'Etat et de 60% pour les communes !

Action sociale

Autre report de charge important de l'Etat vers les communes : la contribution des communes aux allocations familiales pour les personnes sans activité lucrative. Cette contribution découle de la nouvelle loi d'introduction de la loi fédérale sur les allocations familiales. L'article 27 de la LILAFam prévoit une participation des communes selon les mêmes modalités que celles instituées dans le domaine de l'action sociale !

6. Trafic

Routes communales

L'augmentation du prix de l'électricité annoncé de 20% se répercute bien évidemment également sur l'éclairage public, dont la dépense prévue a été adaptée pour l'exercice 2009.

Au niveau de l'entretien des routes, le présent budget tient compte de la réfection du chemin de la Combe, situé à Petit-Martel, et faisant partie du domaine public.

Le montant attribué au compte "Assurance accidents et maladie, part employés et remboursements" est à nouveau raisonnable, surtout par rapport à l'état des comptes de l'exercice 2007, année durant laquelle Charles-Albert Schneider a eu de nombreux soucis de santé.

7. Environnement

Approvisionnement en eau

Le Conseil communal a également adapté le montant attribué à l'achat d'énergie en faveur de la station de pompage, suite à l'augmentation annoncée par le Groupe E.

Le montant attribué à l'entretien des fontaines a été adapté en fonction d'un devis obtenu, relatif à la réfection de la fontaine située vers le jardin public de l'école enfantine. Effectivement, de l'eau s'échappe de la colonne de cette dernière et il est relativement urgent de la réparer avant de devoir changer la colonne complète.

Protection des eaux

Le montant attribué à l'énergie utilisée par la station d'épuration n'a quant à lui pas été adapté par rapport à l'augmentation annoncée des tarifs du Groupe E. Effectivement, cette hausse est compensée par l'installation, courant 2007, d'un système permettant d'éviter de payer l'énergie réactive, soit un gain d'environ fr. 100.-/mois.

Etant donné que quelques couvercles de regards coûteux sont à remplacer sur la route cantonale, le compte destiné à l'entretien des canaux-égouts a été adapté.

L'Etat exige désormais des communes une analyse par mois, aux frais de ces dernières, de l'eau à l'entrée et à la sortie de la station d'épuration, alors qu'auparavant, seules deux analyses, prises en charge financièrement par le canton, étaient obligatoires !

C'est pourquoi un nouveau poste a été créé dans ce chapitre dont le montant provient des différentes offres déjà reçues.

Traitement des déchets

Les coûts prévus pour l'incinération des déchets ont été augmentés, car le tonnage des ordures est en hausse. Effectivement, les habitants de notre commune produisent plus d'une tonne de déchets ménagers incinérables par jour.

8. Economie publique

Agriculture

Encore un nouveau report de charge au niveau des allocations familiales de ce chapitre qui a engendré la création d'un nouveau compte. En effet, dès 2009, les allocations familiales dans l'agriculture ne pourront plus être financées par le fonds de réserve de la Caisse cantonale neuchâtoise de compensation. Conformément à la loi fédérale sur les allocations familiales dans l'agriculture qui permet aux cantons de faire participer les communes au financement des ces charges, elle le seront à raison de 40% pour l'Etat et 60% pour les communes !

Tourisme

Suite à de nombreuses demandes de la population villageoise et des alentours, le Conseil communal a étudié la possibilité de proposer des cartes journalières, permettant en quelque sorte à son détenteur d'obtenir un abonnement général des CFF valable un jour uniquement.

Cette étude comprenait notamment un sondage auprès des communes neuchâtoises proposant ce service et il s'avère que cela ne représente pas une charge administrative trop lourde et un gain financier relativement important pour la commune émettrice.

De ce fait, le compte "Cartes journalières" comporte l'achat aux CFF de deux jeux de cartes journalières, alors que le compte "Vente, cartes journalières" regroupe le montant des ventes.

Selon l'expérience des communes proposant déjà ce service, il s'avère qu'elles ont pratiquement toutes enregistré un léger déficit la première année, mais que l'opération s'avère rentable dès la deuxième.

9. Finances et impôts

Impôts

La tendance des rentrées relatives aux impôts provenant des personnes physiques semble stable. Le Conseil communal attire votre attention sur la prudence à adopter en comparant les chiffres qui vous ont été remis.

Effectivement, le montant budgété l'a été en fonction d'un coefficient fiscal à 70 points, alors que le montant figurant au budget de l'exercice 2008 tenait compte d'un coefficient fiscal à 72 points.

Afin de pouvoir comparer ces deux montants, il est nécessaire de ramener le montant du budget 2009, soit fr. 2'065'000.- à un coefficient fiscal basé sur 72 points, soit fr. 2'124'000.-.

Au niveau des personnes morales, le Conseil communal a prévu une légère baisse des rentrées fiscales, suite à une discussion avec les principaux intéressés, de laquelle est ressortie que leurs bénéficiaires seraient moindres.

Péréquation financière

Le montant de la péréquation financière horizontale annoncé par l'Etat correspond à ce que notre commune a touché en 2008. A noter que le montant touché en 2008 était inférieur de fr. 100'000.- par rapport à la somme budgétée imposée par l'Etat.

Un nouveau poste s'ajoute aux comptes communaux relatif à la péréquation verticale. L'Etat dispose de fr. 1'000'000.- (correspondant à 1% de la part cantonale de l'impôt fédéral direct) qui sont répartis entre les communes selon le revenu moyen par habitant.

Jusqu'à présent, la part revenant à la commune des Ponts-de-Martel était minime et englobée dans le montant reçu au travers de la péréquation financière horizontale.

Depuis le regroupement des communes au Val-de-Travers, le revenu moyen par habitant de leur nouvelle commune ainsi créée a augmenté. Alors que les communes de cette région recevaient fr. 750'000.- de la péréquation verticale, ce chiffre a été ramené à fr. 250'000.- depuis leur fusion, le solde étant ainsi distribué aux autres communes.

Le montant attribué à la commune des Ponts-de-Martel est visible au poste "Contributions reçues de la péréquation verticale" et s'élèvera, en 2009, à fr. 129'000.-.

Il s'agit là de la bonne nouvelle majeure de ce budget 2009, car elle permet d'éponger les nouveaux reports de charges de l'Etat vers les communes.

Biens du patrimoine financier

Le poste relatif à l'entretien de Grande rue 16 présente une hausse par rapport au budget de l'exercice précédent. Cela s'explique par la volonté du Conseil communal de changer des fenêtres dans l'appartement du 2^{ème} étage, devenues hors d'usage.

Au moment d'établir le présent projet du budget, tous les appartements communaux étaient occupés ! Cette situation se reflète clairement dans les comptes de ce chapitre.

Immeubles du patrimoine administratif

L'amortissement de la réfection du bureau communal est terminé, ce qui explique la diminution du compte concerné.

Conclusions

Le résultat final du budget correspond à l'état actuel de nos connaissances sur la situation économique du canton et de la répartition des frais entre l'Etat et les communes.

Comme déjà mentionné, bien que certaines de ces répartitions ne soient pas encore avaluées par le Grand Conseil, le Conseil communal a préféré en tenir compte afin de n'avoir que des surprises positives, si surprise il y a.

Malgré un résultat d'exercice mitigé, les possibilités d'investissements sont modestes.

Le Conseil communal est soucieux de l'endettement de notre commune et ne dévie pas de son objectif, à savoir le maintien des infrastructures en investissant à la hauteur des moyens à disposition, tout en diminuant sensiblement la dette communale.

Il s'agit là d'un équilibre fragile qu'il est possible d'atteindre en mettant des priorités aux investissements.

Le maintien et l'amélioration du réseau d'eau ainsi que la création du lotissement des Prises sont, parmi quelques autres, des projets que le Conseil communal estime prioritaires.

Le résultat se présente ainsi :

Dépenses totales	fr. 5'032'820.-
Recettes totales	fr. 5'014'640.-
Déficit présumé	fr. 18'180.-



Commune des Ponts-de-Martel

ARRÊTÉ

- I. Le Conseil général de la commune des Ponts-de-Martel,
Entendu le rapport du Conseil communal et ses conclusions,
Entendu le rapport de la Commission financière

Arrête :

Article premier : Est approuvé le budget de l'exercice 2009 comprenant :

a) Le budget de fonctionnement qui se présente en résumé comme suit :

Charges	fr.	5'032'820.-
Revenus	fr.	5'014'640.-
Excédent de charges	fr.	18'180.-

b) Le budget des investissements qui se présente en résumé comme suit :

Dépenses	fr.	765'000.-
Recettes	fr.	160'000.-
Investissements nets/augmentation	fr.	605'000.-

Article 2 : Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.
Il sera transmis, avec un exemplaire du budget, au service des communes.

- II. Le Conseil général de la commune des Ponts-de-Martel,
Sur proposition du Conseil communal

Arrête :

Article premier : Tous pouvoirs sont accordés au Conseil communal pour procéder aux transactions immobilières découlant de travaux exécutés dans le cadre du budget, pour l'exercice 2009.

Article 2 : Le présent arrêté sera soumis à la sanction du Conseil d'Etat.

Les Ponts-de-Martel, le 16 décembre 2008

Au nom du **CONSEIL GENERAL**,
Le Président, Le secrétaire,

Didier Barth

Jean-Marc Robert

INVESTISSEMENTS PREVUS POUR 2009

- - - - -

Changement de la chaudière du hangar des pompiers	fr. 15'000.-
Mesures anti-feu du collège	fr. 100'000.-
Création / modification de la cour du collège	fr. 50'000.-
Réfection de la place située derrière l'Abattoir régional	fr. 50'000.-
Amélioration du débit et des pressions de l'eau à Martel-Dernier	fr. 60'000.-
Assainissement du grand réservoir	fr. 140'000.-
Création d'une déchetterie intercommunale	fr. 350'000.-
Total	fr. 765'000.-
A déduire subventions et participations (estimations)	fr. 160'000.-
Investissements nets à charge	fr. 605'000.-

Changement de la chaudière du hangar des pompiers

Les coûts élevés de chauffage de ce local ne pouvant être que diminués par le changement de la chaudière, cet investissement est prévu courant 2009.

Mesures anti-feu du collège

Les nouvelles normes de l'ECAP impliquent la mise en place d'éléments de sécurité anti-feu au collège. Le Conseil communal les estime à fr. 100'000.- dont une subvention sera obtenue de l'ECAP.

Création / modification de la cour du collège

Une étude est en cours concernant la sécurisation de la cour du collège actuelle, voir même la création d'une nouvelle cour.

Réfection de la place située derrière l'Abattoir régional

Projet de rénovation en partenariat avec l'Abattoir régional, l'Anim'Halle et la Chambre Neuchâteloise d'agriculture et de viticulture.

Amélioration du débit et des pressions de l'eau à Martel-Dernier & Assainissement du grand réservoir

Il s'agit de priorités du Conseil communal qui seront mises en oeuvre et réparties en fonction des liquidités disponibles. L'Etat subventionnera ces investissements à hauteur de 30%.

Création d'une déchetterie intercommunale

Ce projet avance doucement, du fait qu'il sera impliqué dans un concept lié à l'ensemble des Montagnes neuchâteloises. Le Conseil communal estime qu'il devrait se concrétiser courant 2009. Une subvention cantonale de 20% sera obtenue de l'Etat, ainsi qu'une aide financière encore indéterminée du Parrainage Suisse pour communes de montagnes.